

Date : 01/12/2014

Epargne retraite : un think tank pour une harmonisation des règles

Par : Jean-Philippe Dubosc

Harmoniser les règles entre les différents dispositifs d'épargne retraite : c'est l'une des 29 propositions que l'**Institut de la protection sociale (IPS)** formule dans son dernier rapport qui sera officiellement présenté le 2 décembre 2014. Le laboratoire d'idées souhaite ainsi que la possibilité de sortir en capital au moment de la retraite à hauteur de 20% instaurée par la loi Woerth de 2010 pour les plans d'épargne retraite populaires (**Perp**) et pour **Préfon-Retraite** soit étendue aux **contrats Retraite Madelin** destinés aux travailleurs non-salariés (indépendants, professions libérales), aux plans d'épargne retraite collectif (**Perco**) et aux « **articles 83** » (retraites supplémentaires d'entreprise à cotisations définies).

L'**IPS** milite également pour un alignement des cas de débloquages anticipés. « *Le Perco permet le rachat pour l'acquisition de la résidence principale à tout moment alors que le Perp offre cette possibilité uniquement au moment du départ à la retraite, ce n'est pas normal* », a illustré le président de l'**IPS Bruno Chrétien**, lors d'une conférence de presse organisée le 1er décembre durant laquelle ont été dévoilées les principales propositions du rapport. Pour le **think tank**, il est important d'instaurer des règles identiques pour éviter que ne soit privilégié tel ou tel produit d'épargne retraite.

Évaluation du site

Ce site est animé par une équipe de journalistes. Il propose des articles concernant l'actualité de la retraite, à destination du grand public.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 8

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine